



## Italie: « Viré, avec la police, j'espère que ça n'est pas par vengeance »

Par [Loris Cambetti](#)

Mondialisation.ca, 01 septembre 2008

[Il manifesto](#) 1 septembre 2008

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)

Dante De Angelis, cheminot. Et un peu plus : il est la conscience critique, le fleuron du mouvement qui se bat pour la sécurité sur les trains – pour ceux qui y travaillent, ceux qui y voyagent, pour les ouvriers qui sont le long des lignes de chemin de fer, souvent salariés d'entreprises de sous-traitance où ce qui compte avant tout est d'avoir des coûts de travail les plus bas possibles.

Bref, Dante est un *Rappresentante lavoratori per la sicurezza* (Rls) (Représentant des travailleurs pour la sécurité), la seule sécurité qui ne fait pas la une, sauf le jour où on compte les morts. Le jour de *Ferragosto* (le 15 août, une date quasi sacrée chez les Italiens, *NdT*), il a été licencié des *Ferrovie di stato* (l'entreprise équivalente à la *Sncf* en France, *Ndt*), motif : le fait d'avoir dénigré l'entreprise. Sa faute ? Avoir soutenu publiquement que derrière les accidents continuels des ruptures de trains italiens, en commençant par l'*Etr500* qui est la bannière de notre système ferroviaire, il pourrait y avoir un problème d'usure : « Si la gaffe (crochet) se brise ça veut dire que le contrôle et la manutention laissent à désirer ». Dante collabore depuis longtemps au *manifesto*, et c'est grâce à sa disponibilité que nous avons pu raconter les dynamiques d'accidents graves, les problèmes d'organisation du travail, et de sécurité, les assemblées des cheminots. Dont certaines organisées justement par lui pour soutenir notre journal dans sa dernière (avant-dernière) (*en été 2006, NdT*) crise économique.

### **Dante, comment as-tu appris ton licenciement ?**

De la pire manière : hier (le 15 août, *Ndr*) je me suis rendu au travail au siège du Bureau de la manutention *Alta Velocità* (Grande vitesse), à San Lorenzo, à Rome, pour prendre la conduite de l'*Etr* Roma-Rimini. J'avais demandé un jour de congé mais on ne me l'avait pas donné, « pour raisons de service ». Au lieu du train, on m'a remis la lettre de licenciement. J'ai un peu résisté à prendre en main cette mesure incroyable, alors ils ont appelé la police. Oui, j'ai été licencié avec l'intervention de la police. C'est après seulement que j'ai découvert que le 14 août j'avais reçu à la maison une lettre dans laquelle on m'informait que je devais aller retirer un courrier. Mais ce jour là je n'étais pas chez moi, si bien que je ne l'ai trouvée qu'aujourd'hui.

### **Comment s'est fait ton licenciement ?**

Le 14 juillet, il y avait eu une rupture sur un train à Milan, ça avait été un accident très dangereux qui aurait pu provoquer une tragédie. En tant qu'Assemblée des délégués des cheminots (dont font partie les Rls inscrits à divers syndicats, *Cgil*, *Orsa* -l'organisation de

Dante- *Cub* et *Fest Ferrovie*, NdR) on avait donné l'information, moi j'ai avancé certains doutes sur les systèmes de contrôle et sur la manutention des trains, et on avait envoyé notre préoccupation formalisée dans une lettre à l'administrateur délégué Moretti et au ministre des transports Mattioli. A cause de ça, je suis accusé d'avoir violé les codes, éthique, civil, pénal. Sauf que quelques jours après seulement, le 22 juillet, et toujours à Milan, un autre train s'est cassé, et Moretti lui même, répondant à une journaliste, a admis l'existence de quelques problèmes sur les *Etr500*. Malgré ça, le lancement d'une procédure à mon égard s'est transformé en licenciement sans préavis.

**Evidemment Dante De Angelis est perçu dans l'entreprise non pas comme une personne ressource pour définir et remédier aux problèmes mais comme un problème, une gêne dont il faut se débarrasser. Face aux critiques sur la sécurité de notre système ferroviaire, la société répond par la répression sur l'initiative de son administrateur délégué, qui est arrivé aux *Ferrovie* directement du sommet de la Cgil (équivalent de la Cgt en Italie..., NdT).**

Je ne voudrais pas que mon licenciement soit un acte de vengeance, de représailles. Peut-être parce que, avec d'autres collègues, j'ai fait opposition au classement d'une affaire, qui aurait sauvé Moretti et deux autres dirigeants des *Ferrovie*, Elia et Paganelli, d'une accusation d'homicide involontaire pour la drame de Crevalcuore (une collision entre deux trains en janvier 2005, qui a provoqué 17 morts et 80 blessés, NDR). Le juge avait accepté notre thèse et bientôt, le 23 septembre, va avoir lieu la première audience du procès avec interrogation de Moretti en tant qu'imputé. J'ai peur qu'il y ait un lien entre cette affaire et mon licenciement ».

Bien sûr cette affaire, ouverte par les *Ferrovie* pour « faute grave » - et ce n'est pas la première aux détriments de Dante- n'est qu'un début. Nous attendons de voir tous les syndicats au complet aux côtés de De Angelis. Et tous ceux qui ont à cœur les droits et la sécurité de ceux qui travaillent et de ceux qui voyagent.

Edition de dimanche 17 août de **il manifesto**

<http://www.ilmanifesto.it/Quotidiano-archivio/17-Agosto-2008/art21.html>

Traduit de l'italien par Marie-Ange Patrizio

La source originale de cet article est [Il manifesto](#)

Copyright © [Loris Cambetti](#), [Il manifesto](#), 2008

Articles Par : [Loris Cambetti](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)